



D.I.C.R.I.M.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Commune de BOURNEZEAU

Le D.I.C.R.I.M.

La Commune de Bournezeau a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènement. Ce plan a été approuvé par le Conseil Municipal du 30 septembre 2010.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs vous informe des risques identifiés et cartographiés à ce jour, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Les risques à Bournezeau

1) RISQUES NATURELS :

▪ Inondation

- La commune de Bournezeau est concernée par les crues du Lay qui longe la partie est et sud de la Commune.

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu par plusieurs arrêtés ministériels de 1983 à 1992 pour inondation par une crue (débordement de cours d'eau) ou par ruissellement et coulée de boue.

Un plan de prévention des risques inondation a été approuvé le 18 février 2005 sur le territoire de la commune de Bournezeau.

Les mesures prises dans la commune sont :

- le repérage des zones exposées (études préliminaires, relevés de repère de crues)

- l'interdiction de construire dans les zones les plus exposées et dans les zones d'expansion des crues ; les mesures restrictives du Plan de Prévention des Risques qui sont reprises dans le P.L.U. (consultable en Mairie)

- la réduction de la vulnérabilité, notamment les mesures rendues obligatoires ou recommandées par le Plan de Prévention des Risques.

▪ Mouvement de terrain

La commune de Bournezeau a été concernée par un mouvement de terrain (lors de la tempête de décembre 1999).

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu par arrêté ministériel du 29 Décembre 1999 pour mouvement de terrain.

Il n'existe pas de plan de prévention des risques mouvement de terrain (prescrit ou approuvé) sur le territoire de la Commune de Bournezeau.

Les mesures prises dans la commune sont :

Si un tel risque survient, la commune pourrait prendre la mesure suivante :

- conseiller à tous les constructeurs de prévenir les Services municipaux ainsi que le Centre de Secours, en cas de découverte de traces significatives de fracturation du sol non totalement obstruées naturellement.

▪ Séisme

Une grande partie du territoire de la Vendée est constituée par les formations rocheuses du Sud du massif armoricain (ancienne chaîne montagneuse maintenant érodée). La fracturation de ce dernier est une composante importante pour la sismicité. Plusieurs failles sont connues dans le Département, notamment les principales :

- le cisaillement Sud Armoricain (branche Sud)
- la faille de Secondigny
- la faille de Chantonnay

Toutes les communes de Vendée sont classées en zone d'aléa modéré de niveau 3 sur une échelle de 5.

▪ Tempête

Météo France diffuse des niveaux de vigilance départementaux face aux aléas climatiques tels que :

- les tempêtes ou tornades
- les orages
- la sécheresse
- la neige ou le verglas

avec une échelle de 4 couleurs en fonction de l'intensité de l'évènement (vert ou jaune = faible intensité, orange = phénomènes dangereux de forte intensité, rouge = phénomènes très dangereux et d'intensité exceptionnelle).

▪ Radon

La commune est classée en Zone 3 : zones à potentiel radon significatif.

2) RISQUES TECHNOLOGIQUES :

▪ Rupture de barrage

- Les ruptures de barrage sont des accidents rares de nos jours, ceux-ci étant de mieux en mieux conçus, construits et surveillés.
- La commune de Bournezeau est concernée par le barrage de la Vourraie situé sur les communes de Bournezeau et Saint Hilaire le Vouhis, par le barrage de Rochereau sur la rivière « Le Grand Lay » situé sur les communes de Sigournais et Bazoges en Pareds, et par le barrage de l'Angle Guignard situé sur les communes de Chantonnay et La Réorthie.

Barrage de la Vourraie

Pour la commune de Bournezeau, le temps d'arrivée de l'onde de submersion est immédiat à l'aval du barrage, et a été évalué à 2 H 01 mn au lieu-dit le Petit Trizay.

Barrage de l'Angle Guignard

Pour la commune de Bournezeau, le temps d'arrivée de l'onde de submersion ainsi créé a été évalué entre 8 mn 45 s au lieudit l'Assemblée des Deux Lays, et 2 h 42 mn au lieudit Le Petit Trizay.

Les différentes études menées ont donné lieu à l'élaboration de la carte de la zone devant faire l'objet d'une démarche d'information préventive sur le risque rupture de barrage.

Barrage de Rochereau

Pour la commune de Bournezeau, le temps d'arrivée de l'onde de submersion ainsi créé a été évalué entre 2 h 47 mn au lieudit l'Assemblée des Deux Lays, et 4 h 47 mn au lieudit Le Petit Trizay.

▪ Transport Matières Dangereuses (TMD)

- Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

- Risque transport de SURFACE (routier, ferroviaire, fluvial). La commune de Bournezeau est traversée par plusieurs routes à grande circulation : la RD 948, la RD 949bis, l'autoroute A83 avec un échangeur, et par la voie ferrée La Roche-Chantonay (voir la cartographie page 56). Elle est donc concernée par différents transports : les matériels et équipements, les consignes de transport-chargement-déchargement ainsi que les contrôles techniques sont régis par des réglementations européennes transcrites en droit français.
- Risque spécifique CANALISATIONS. La commune y est confrontée du fait de la présence de conduites dans lesquelles circulent du gaz naturel.

Que doit faire la population

AVANT :

- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de mise à l'abri.
- Le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes.

PENDANT :

Si vous êtes témoin d'un accident impliquant un véhicule transportant des matières dangereuses :

- Donner l'alerte (sapeurs-pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la désignation de la canalisation ou le code danger sur la plaque orange à l'avant et à l'arrière du véhicule, le nombre de victimes, la nature du sinistre ;
- Ne pas fumer
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie ;

- S'éloigner à plus de 300 mètres ;
- Si un nuage toxique vient vers vous : ne pas rester dans l'axe du vent et du nuage ; se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement) ;
- Se laver en cas d'irritation (sans brossage) et si possible se changer ;
- Respecter les consignes qui seront données par les services de secours.

SI VOUS ENTENDEZ UNE SIRÈNE D'ALERTE :

- Se mettre à l'abri
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées ...) arrêter ventilation et climatisation ;
- S'éloigner des portes et des fenêtres ;
- Ne pas fumer ;
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés) ;
- Ne pas téléphoner afin de ne pas encombrer les lignes de secours ;
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
-

APRÈS:

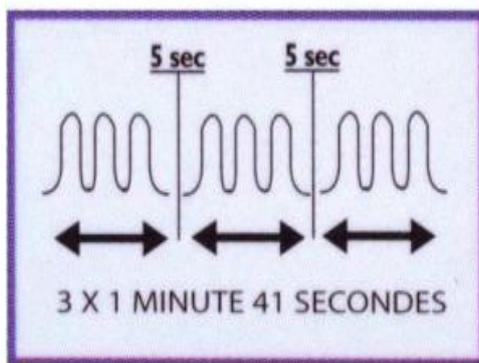
- Si vous êtes à l'abri, à la fin de l'alerte (radio ou signal sonore continue de 30 secondes) ; aérez le local dans lequel vous étiez.

L'ALERTE

Un signal sonore national a été défini par le ministère de l'Intérieur pour avertir de l'exposition à un danger immédiat.

Il peut être déclenché en cas de : nuage toxique, accident nucléaire, tempête, attaque aérienne... Dans notre commune, ce signal pourrait retentir en cas d'accidents liés au transport de matières dangereuses ou de rupture de barrage.

On entend : trois sons de sirène successifs d'une durée d'une minute et quarante et une secondes (1 min 41 sec) chacun, et séparés par un intervalle de cinq secondes. Ce son est modulé en amplitude et en fréquence.



Pour toutes les alertes, le signal de fin est un son continu de trente secondes (30 sec).



CONTACTS UTILES

Gendarmerie de Chantonnay :	02.51.94.30.20
Pompiers	18
SAMU	15
Tous secours en France (fixe et mobile)	112
Centre antipoison (Angers)	02.41.48.21.21
ErDF dépannage	09.72.67.50.85
GrDF dépannage	08.00.47.33.33
SAUR	02.51.37.03.08
Mairie de Bournezeau	02.51.40.71.29

LES BONS REFLEXES

En cas de crise, la commune met en place un poste de commandement dans les locaux de la Mairie de Bournezeau. Il peut être contacté :

- par téléphone au 02.51.40.71.29 (standard) ou 02.51.40.74.09 (poste interne) ou 06.74.51.95.44 (portable secrétariat) ou 06.74.51.95.40 (portable élus)
- par mail à : mairie@bournezeau.fr

Les moyens d'alerte pouvant être utilisés sont les suivants :

- Téléphone
- Haut-parleur sur voiture
- Courrier électronique : Newsletter
- Site Internet www.bournezeau.fr
- Panneau d'affichage extérieur Mairie
- Sirène basée sur le Centre de Secours
- Information par radio :
 - France Inter GO 1852 m
 - France Bleue Loire Océan 101,8 FM
 - Alouette 89,8 FM
 - R.C.F. Vendée 104,5 FM

Si vous devez évacuer votre habitation, rendez-vous :

Pour Bournezeau :

- Place de la Mairie (près de la Mairie et de la salle des Halles)
- Salle du Mitan (Route de Chantonnay)
- Salle Omnisports (Rue du stade)

Pour Saint Vincent :

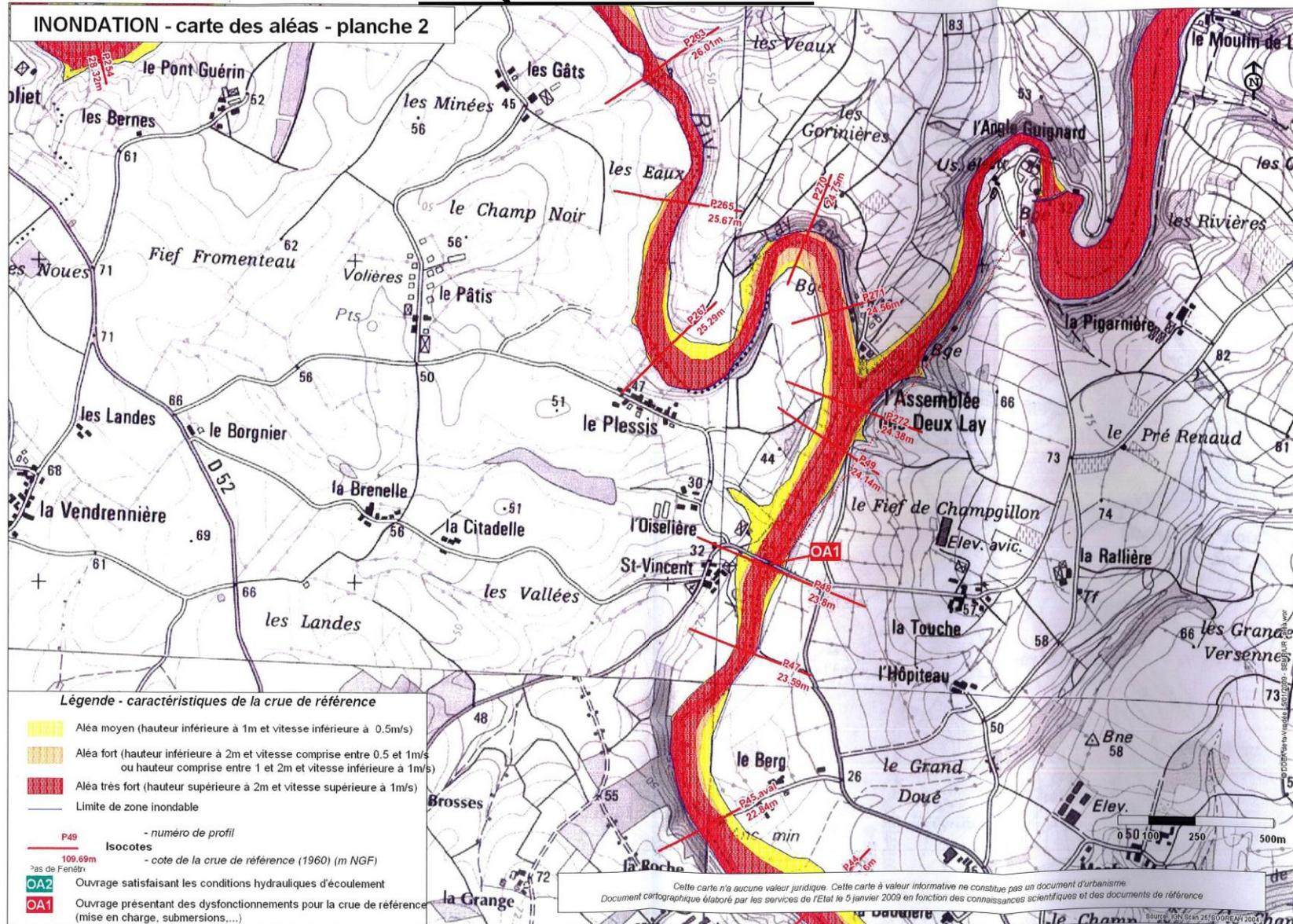
- Place de l'église (près de la salle de l'Entam)
- Cour de la mairie-annexe de St Vincent

Equipement minimum à prendre en cas d'évacuation :

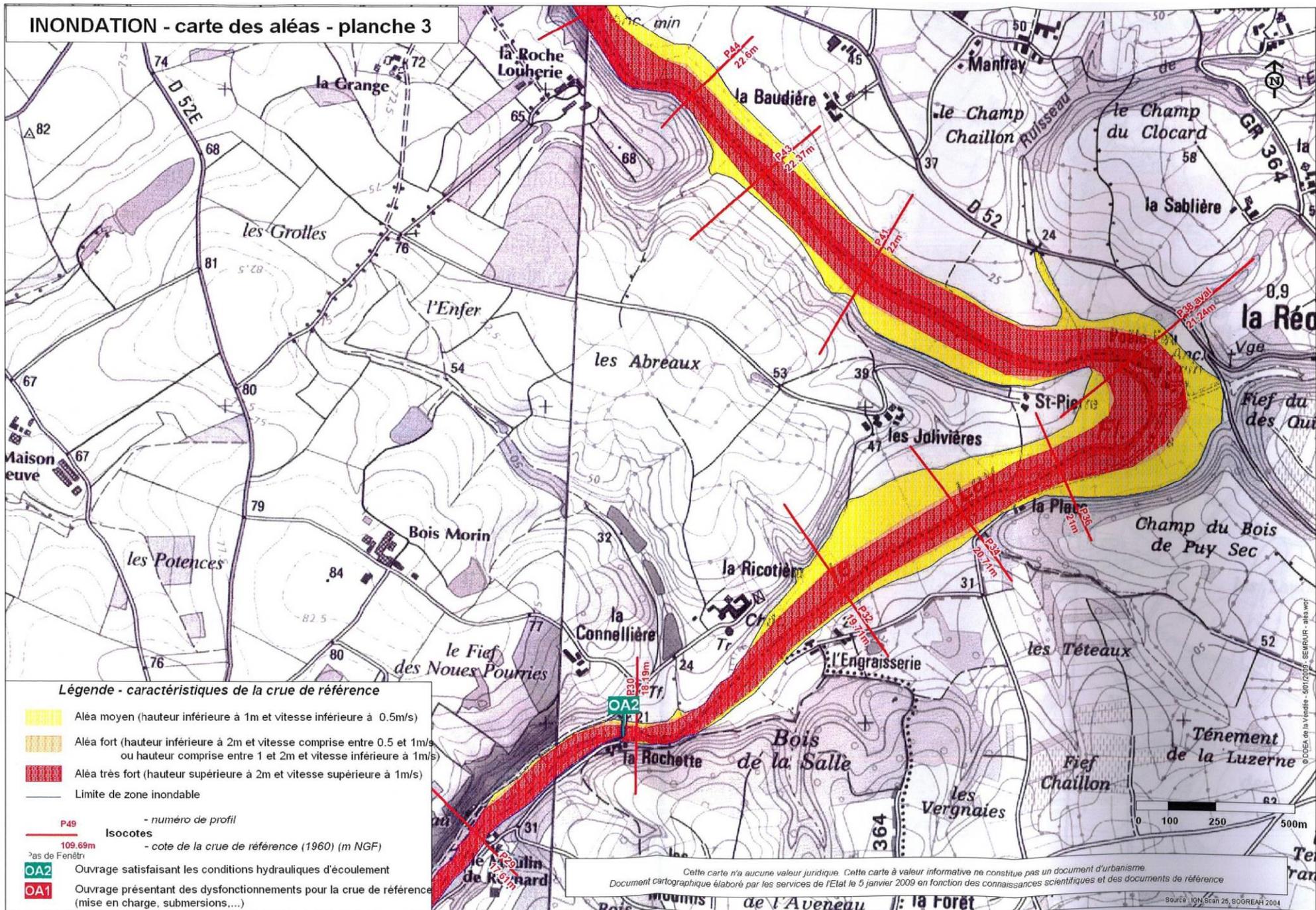
- Vêtements de rechange
- Nécessaire de toilette
- Médicaments indispensables
- Papiers personnels
- Un peu d'argent.

LOCALISATION ET CARTOGRAPHIE DES ZONES DE RISQUES

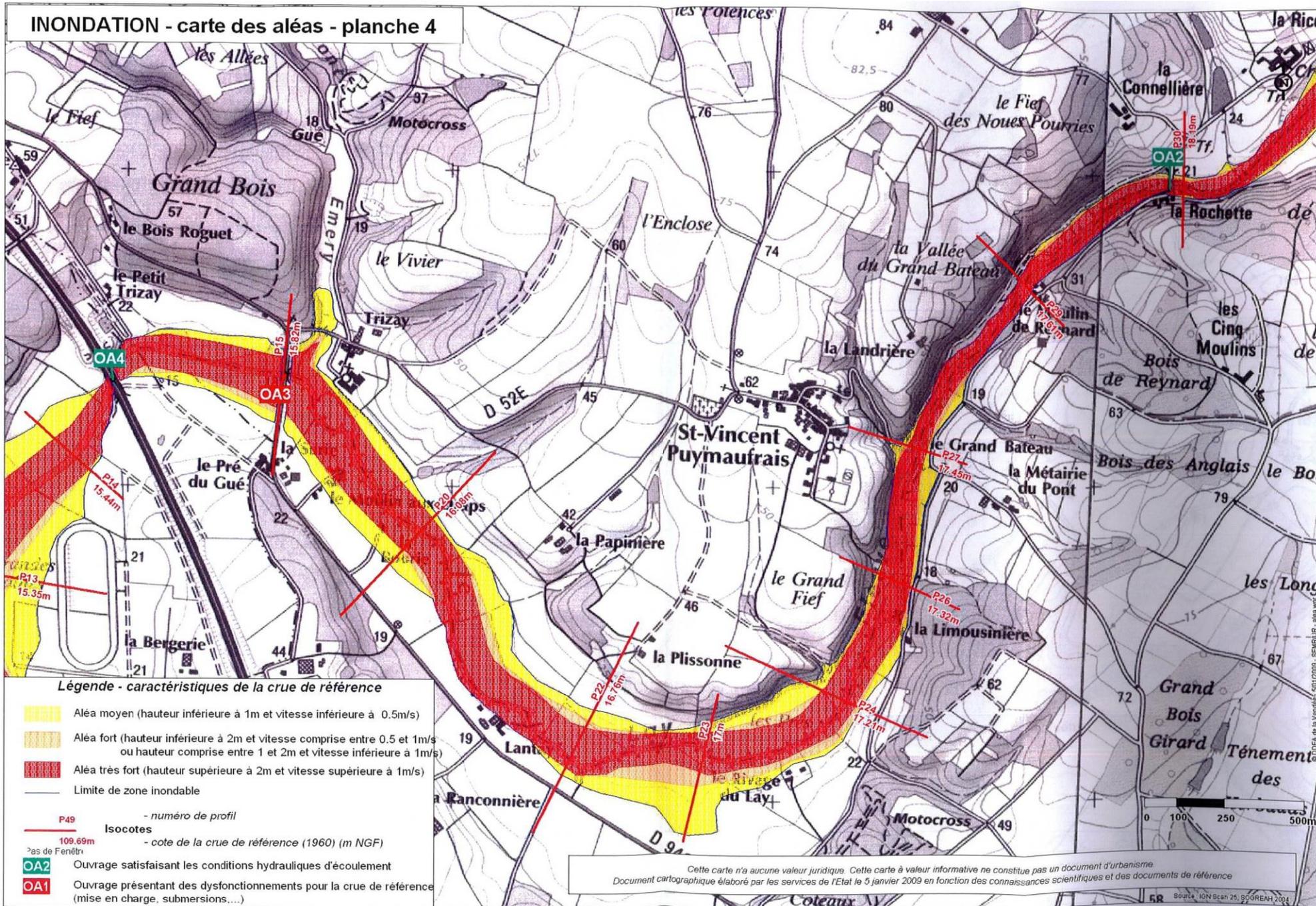
RISQUE INONDATION



INONDATION - carte des aléas - planche 3



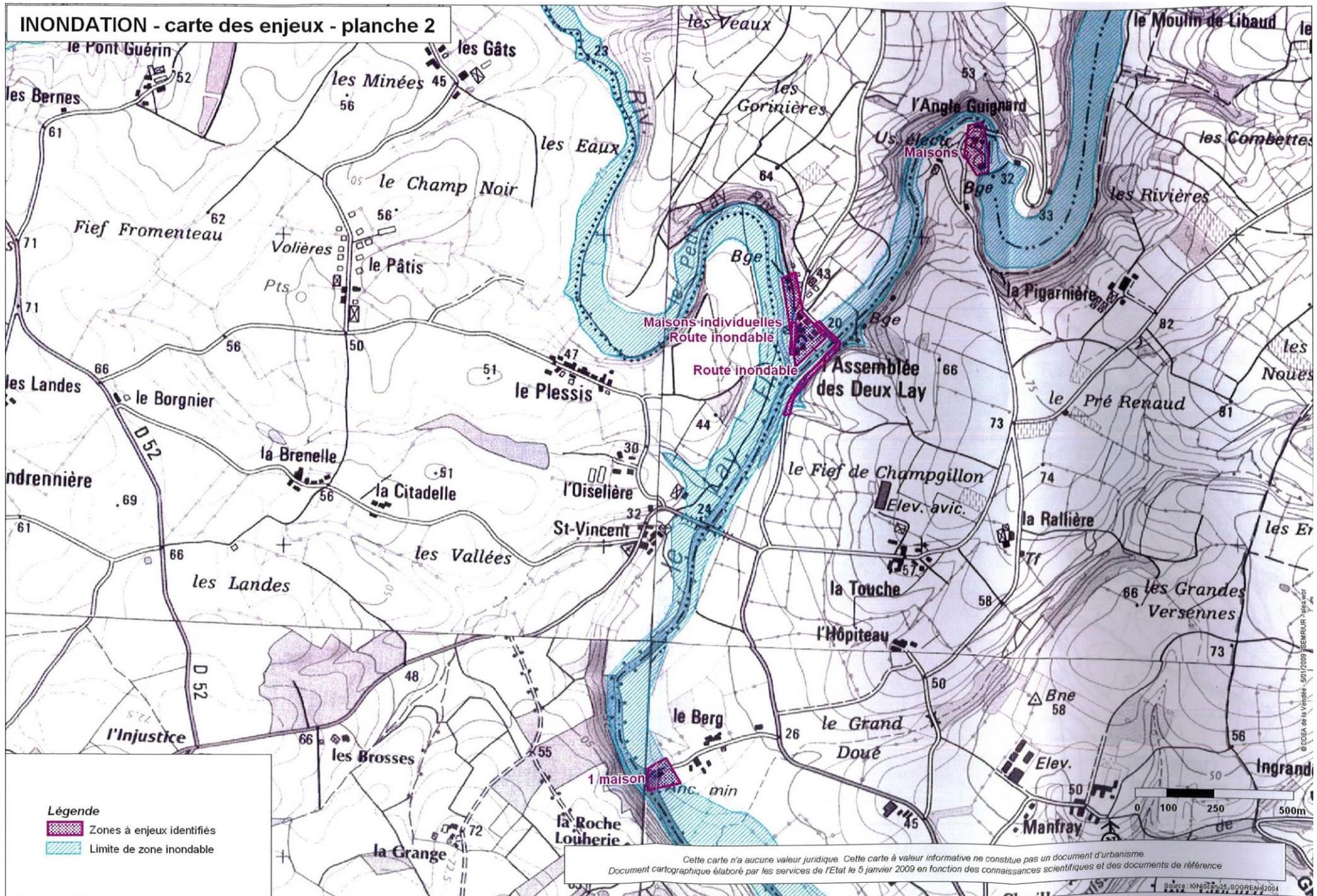
INONDATION - carte des aléas - planche 4



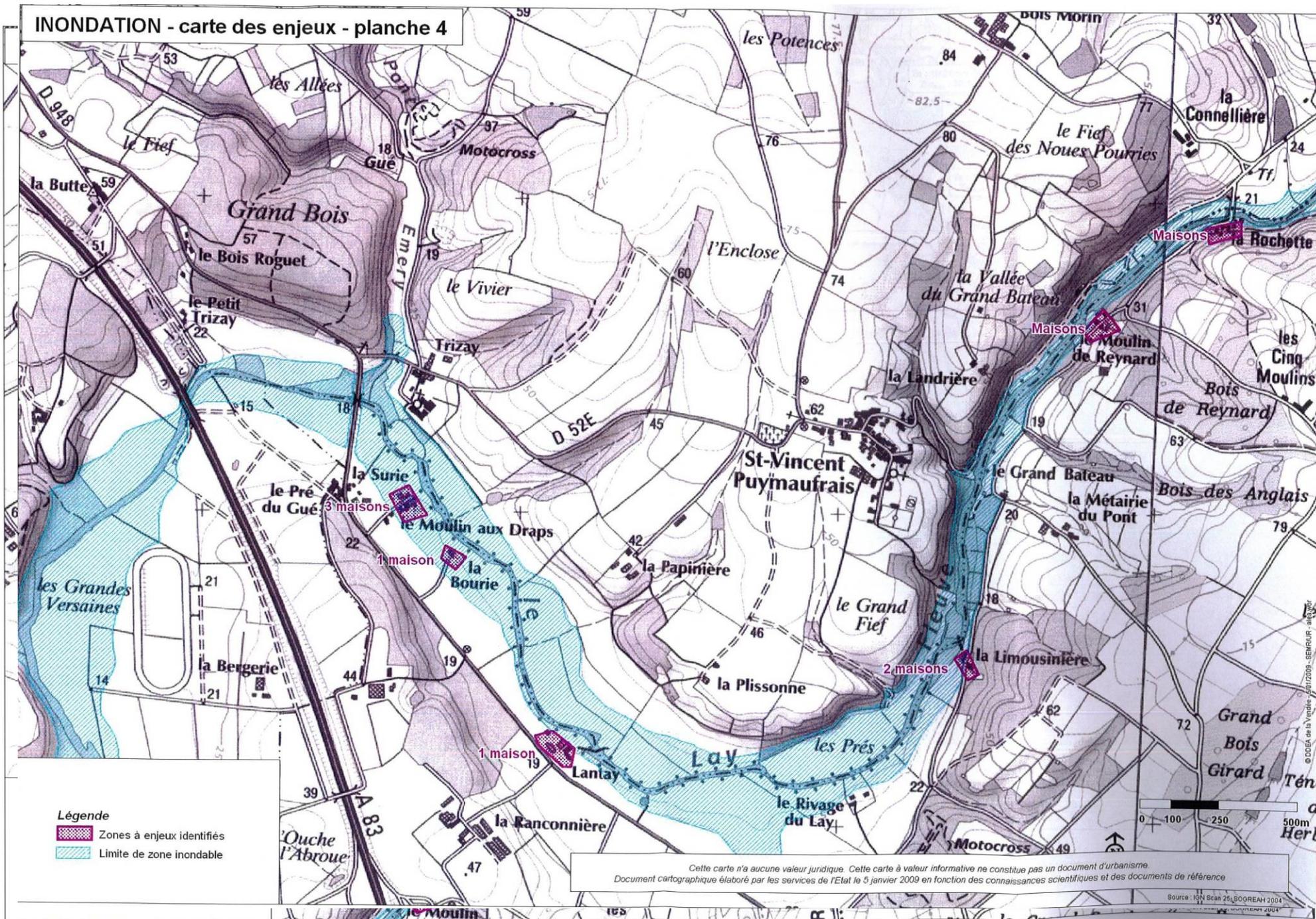
INONDATION - carte des enjeux - planche 1



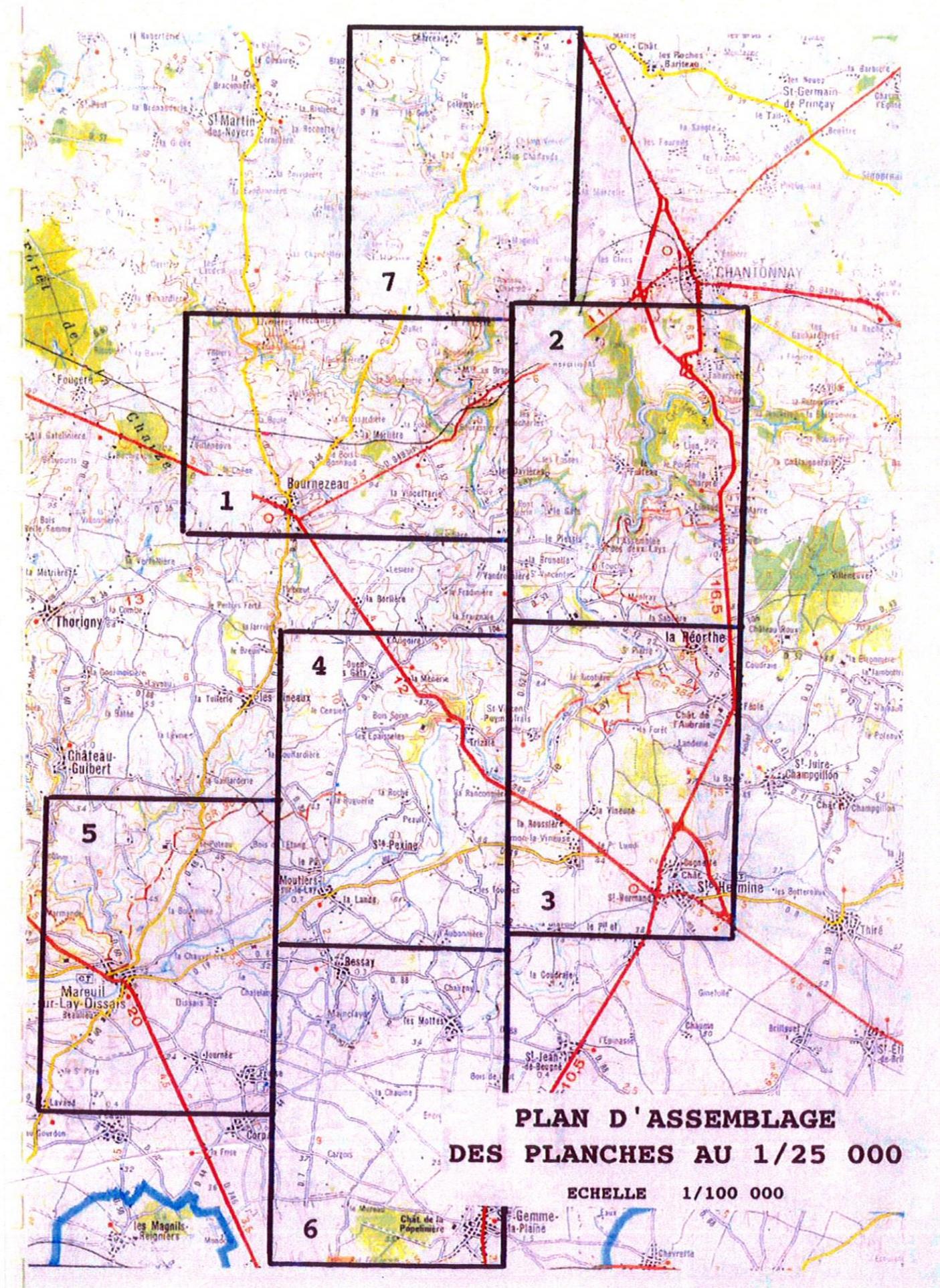
INONDATION - carte des enjeux - planche 2



INONDATION - carte des enjeux - planche 4



RISQUE RUPTURE DE BARRAGE BARRAGE DE LA VOURAIE



**PLAN D'ASSEMBLAGE
DES PLANCHES AU 1/25 000**

ECHELLE 1/100 000

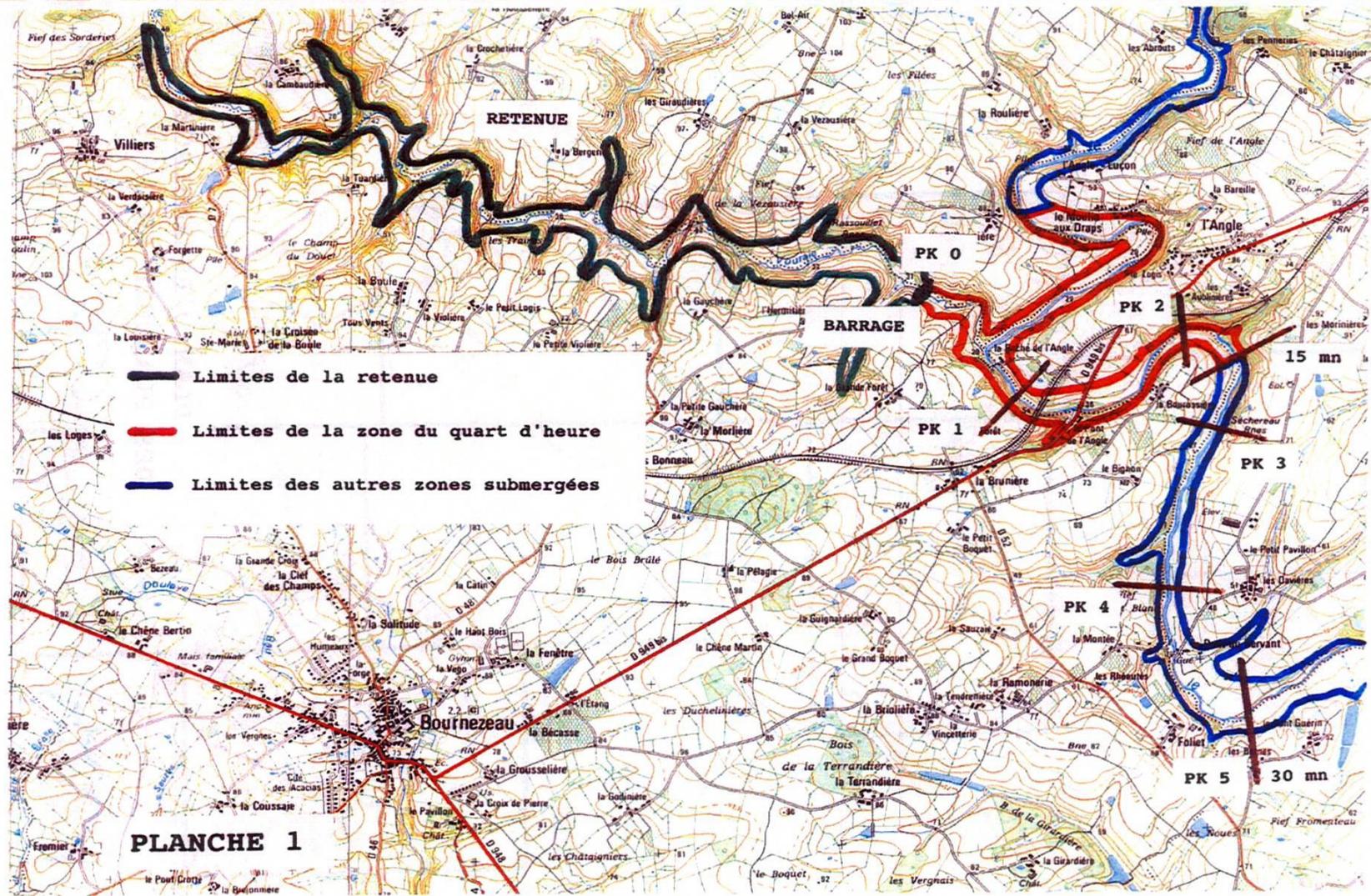
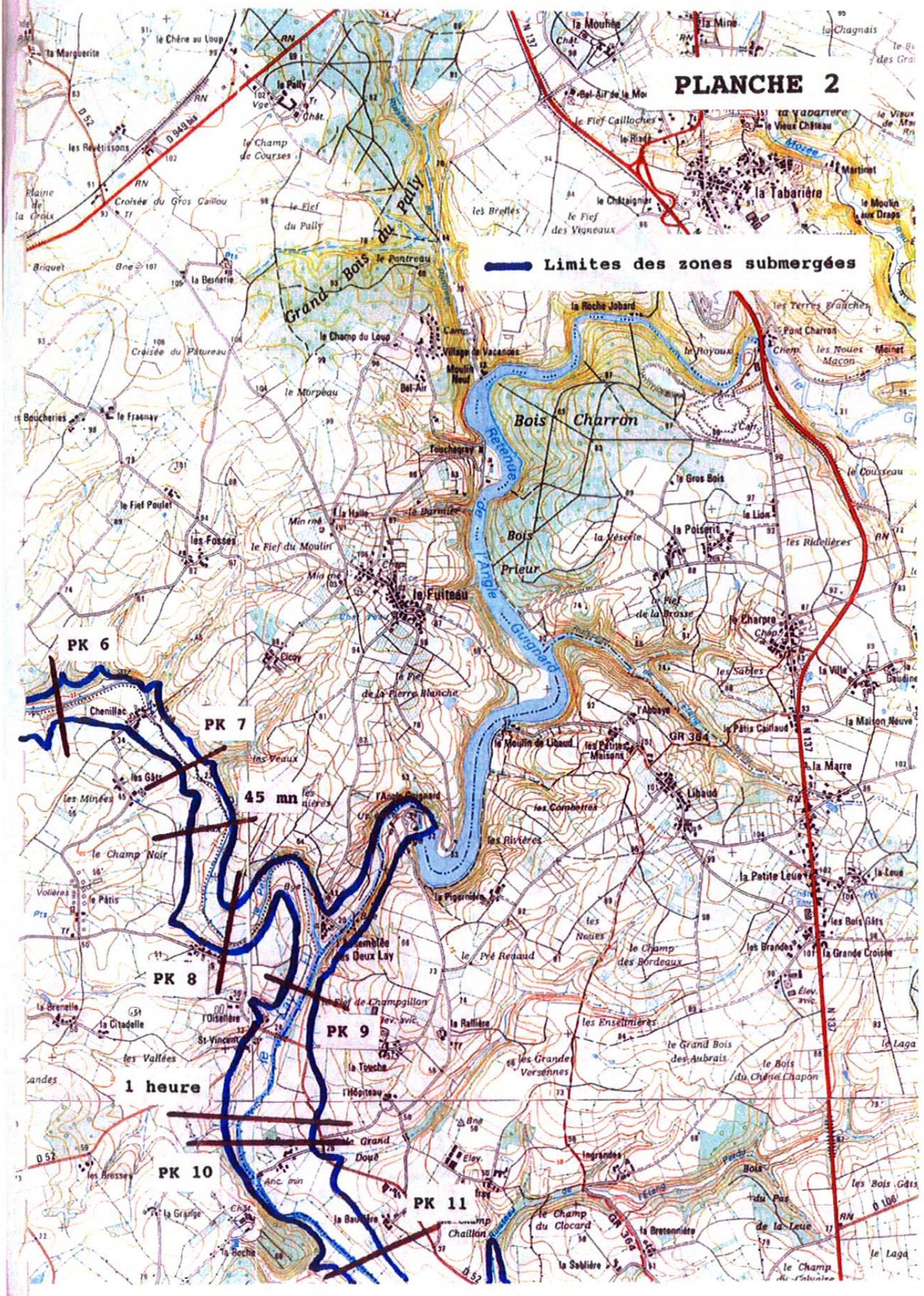


PLANCHE 2

— Limites des zones submergées



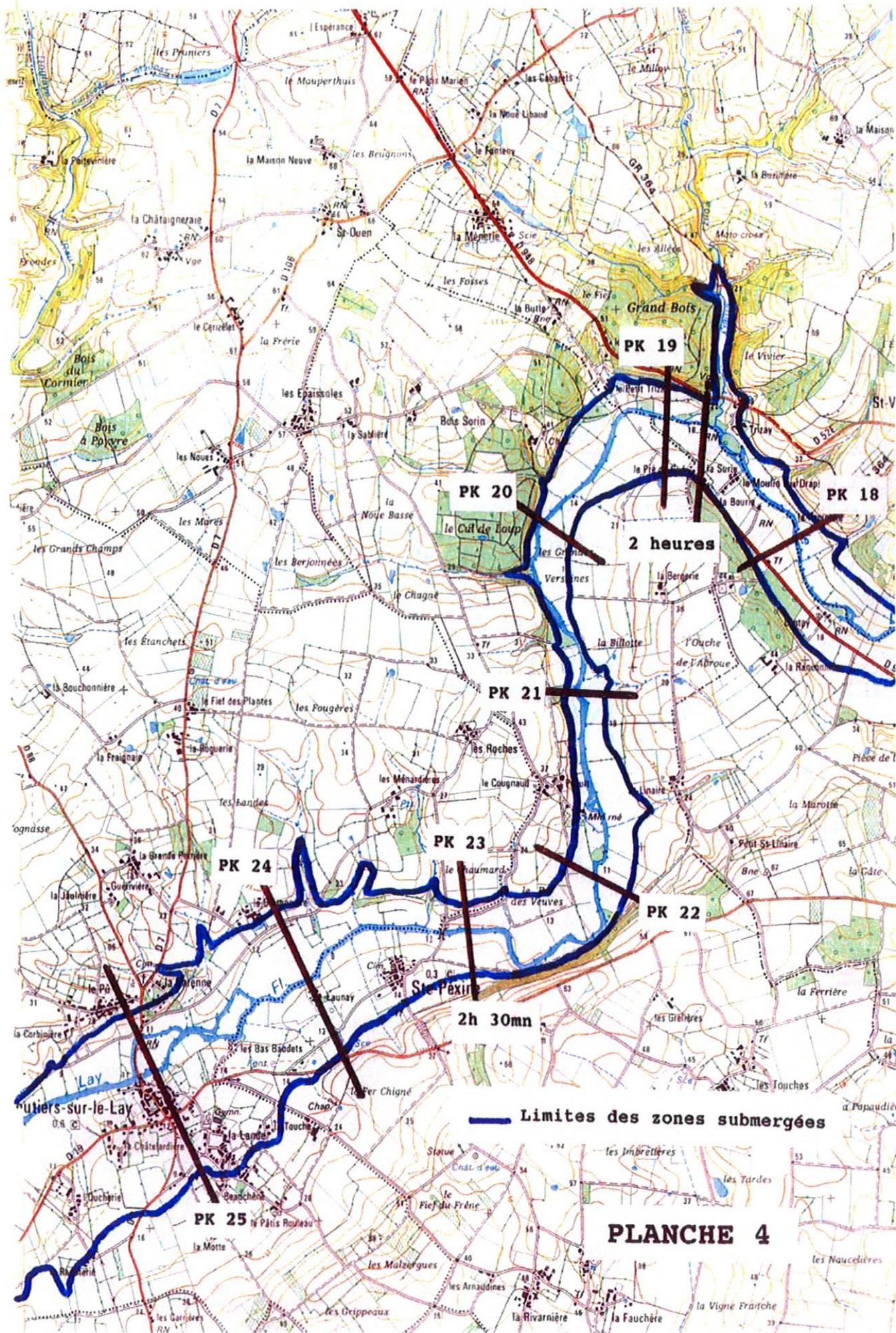


PLANCHE 4

— Limites des zones submergées

2 heures

2h 30mn

PK 19

PK 20

PK 18

PK 21

PK 23

PK 24

PK 22

PK 25

Autiers-sur-le-Lay

Grand Bois

le Cail de Loup

St-Pexire

les Epaissoles

les Berjonnees

les Fougères

les Roches

les Menardes

les Veuves

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

la Motte

les Carrères

les Grèbres

les Tardes

les Naucelères

les Malzergues

les Annaudines

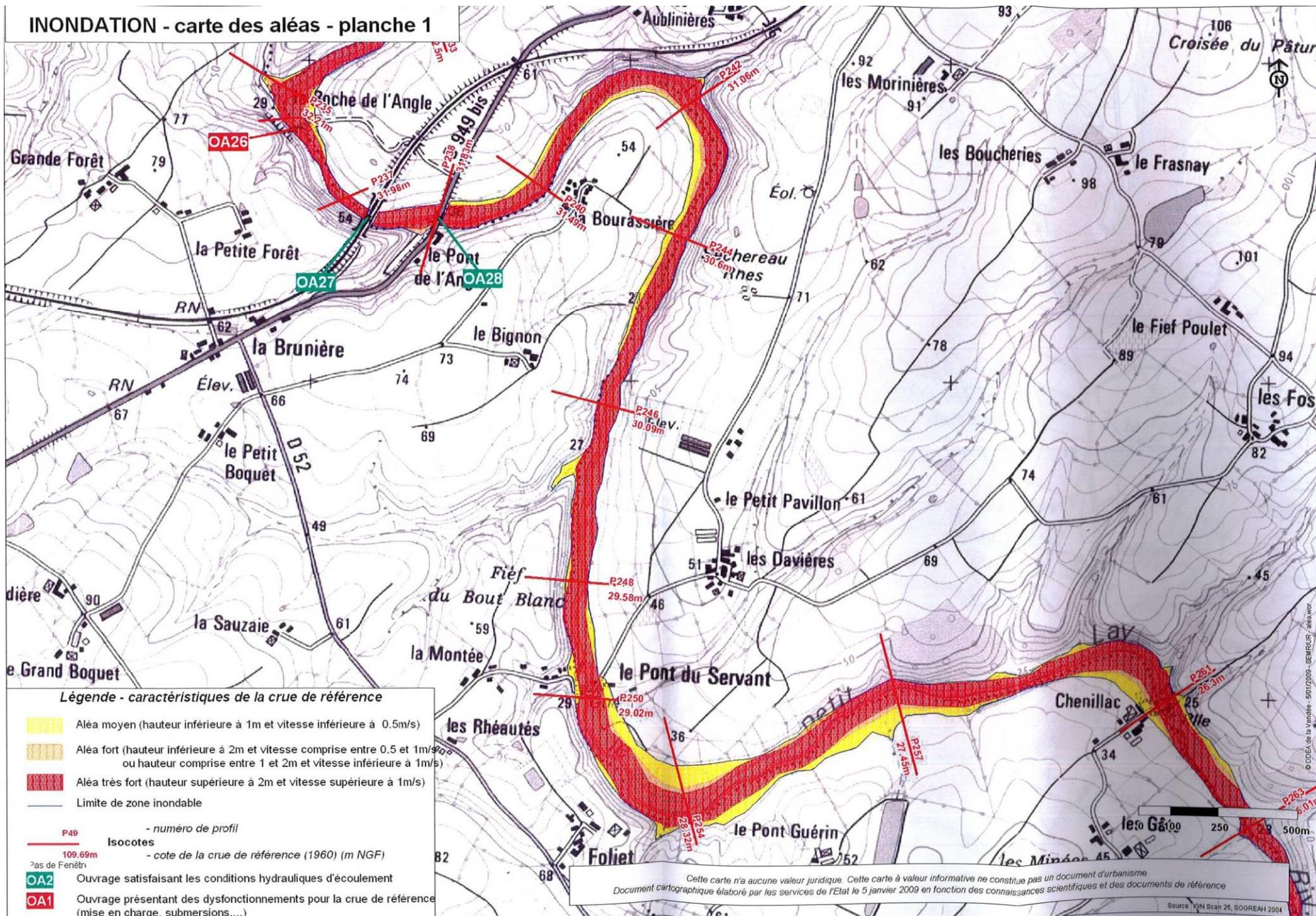
les Gripeaux

les Rivarnière

la Fauchère

la Vigne Française

INONDATION - carte des alés - planche 1



Légende - caractéristiques de la crue de référence

- Aléa moyen (hauteur inférieure à 1m et vitesse inférieure à 0,5m/s)
- Aléa fort (hauteur inférieure à 2m et vitesse comprise entre 0,5 et 1m/s ou hauteur comprise entre 1 et 2m et vitesse inférieure à 1m/s)
- Aléa très fort (hauteur supérieure à 2m et vitesse supérieure à 1m/s)
- Limite de zone inondable

- P49 - numéro de profil
- Isocotes
- 109.69m - cote de la crue de référence (1960) (m NGF)
- 2 as de Fenêtr.
- OA2 Ouvrage satisfaisant les conditions hydrauliques d'écoulement
- OA1 Ouvrage présentant des dysfonctionnements pour la crue de référence (mise en charge, submersions,...)

Cette carte n'a aucune valeur juridique. Cette carte à valeur informative ne constitue pas un document d'urbanisme.
 Document cartographique élaboré par les services de l'Etat le 5 janvier 2009 en fonction des connaissances scientifiques et des documents de référence.
 Source : IGN Scan 25, SOGREAH 2004

Date : 26/02/2024

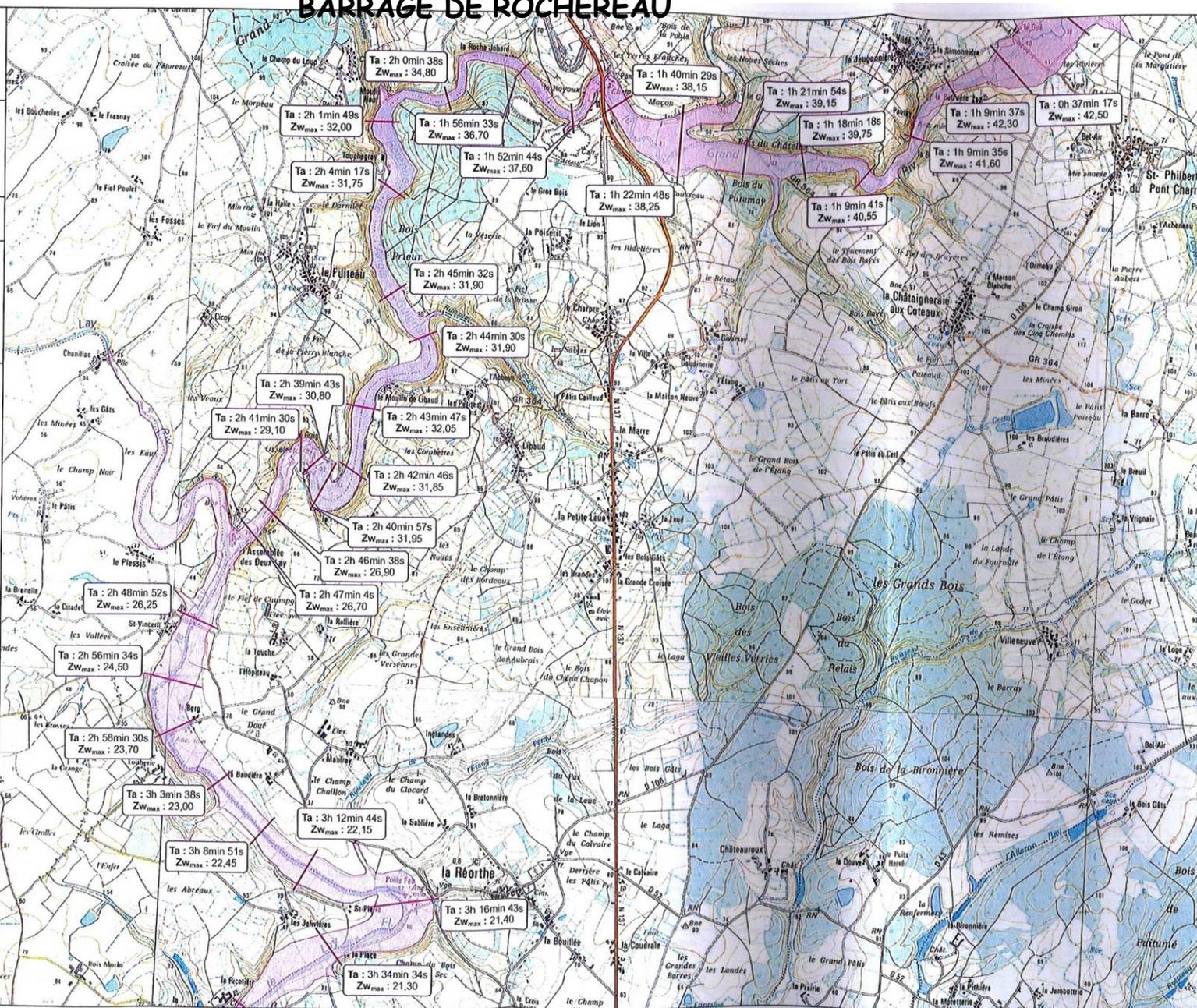
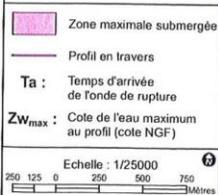
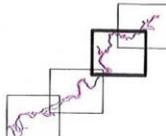
BOURNEZEAU

BARRAGE DE ROCHEREAU



BARRAGE DU ROCHEREAU ETUDE DE L'ONDE DE SUBMERSION EN CAS DE RUPTURE

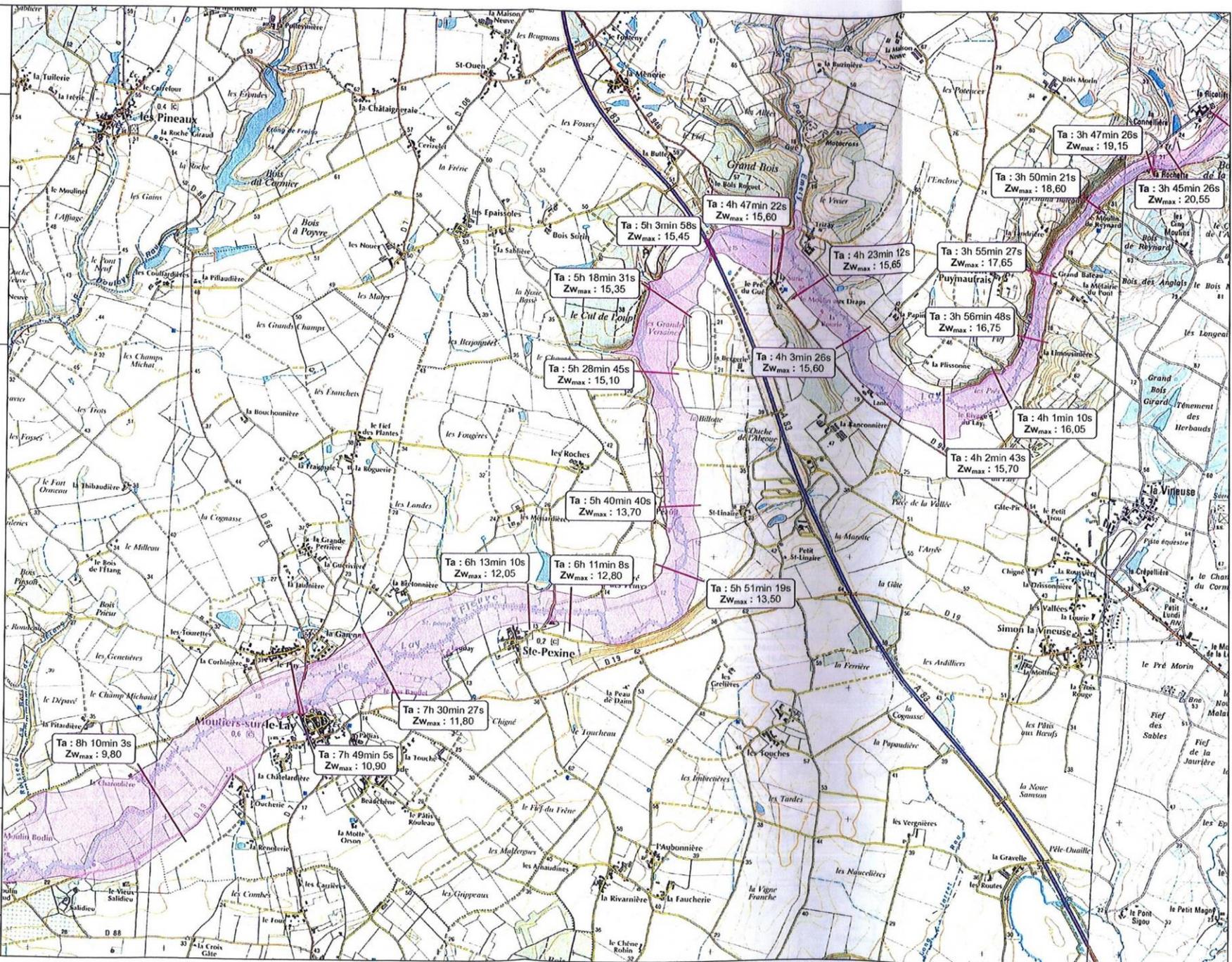
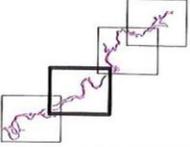
Zone maximale submergée
Février 2008



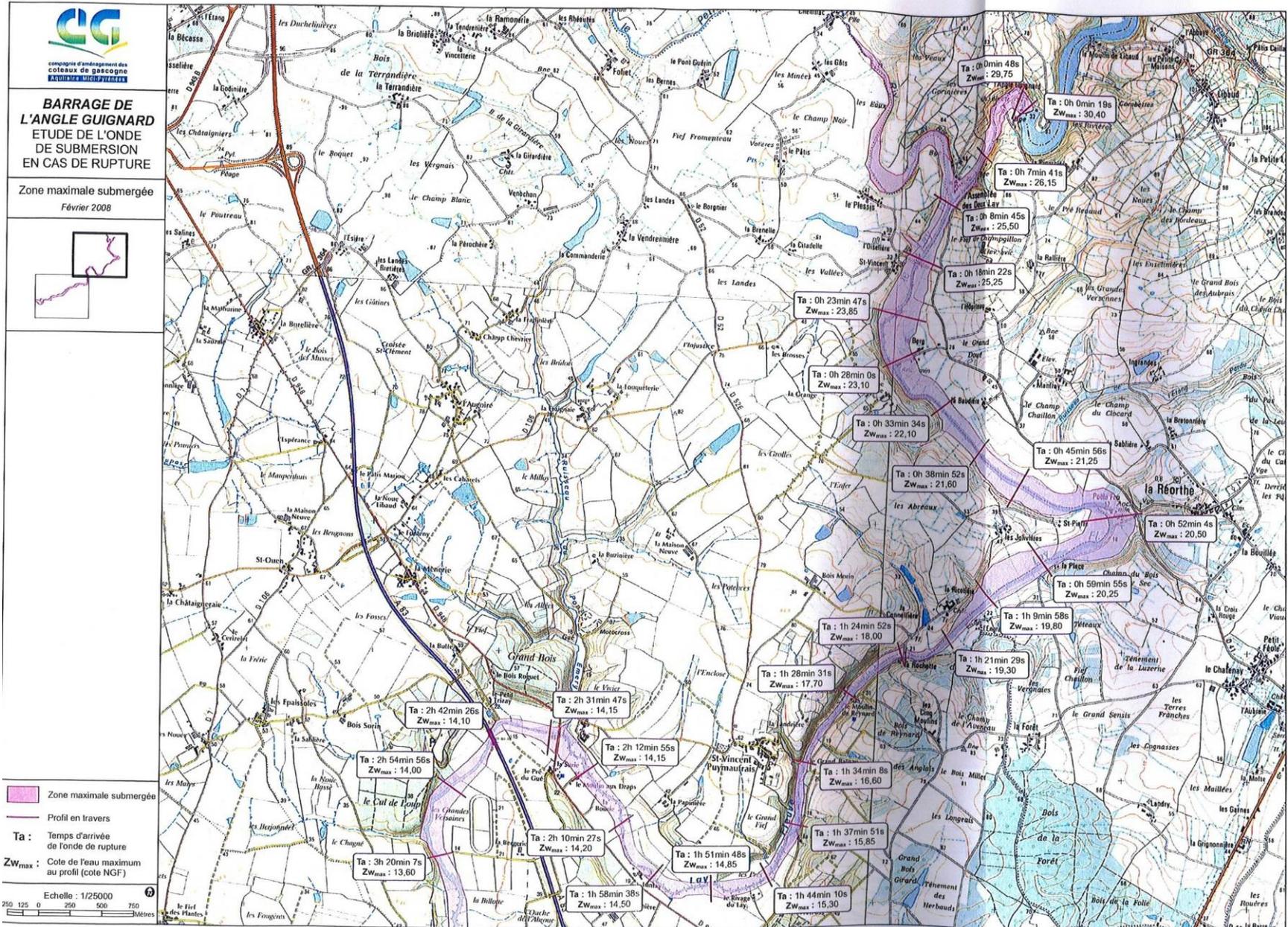


BARRAGE DU ROCHEREAU ETUDE DE L'ONDE DE SUBMERSION EN CAS DE RUPTURE

Zone maximale submergée
Février 2008

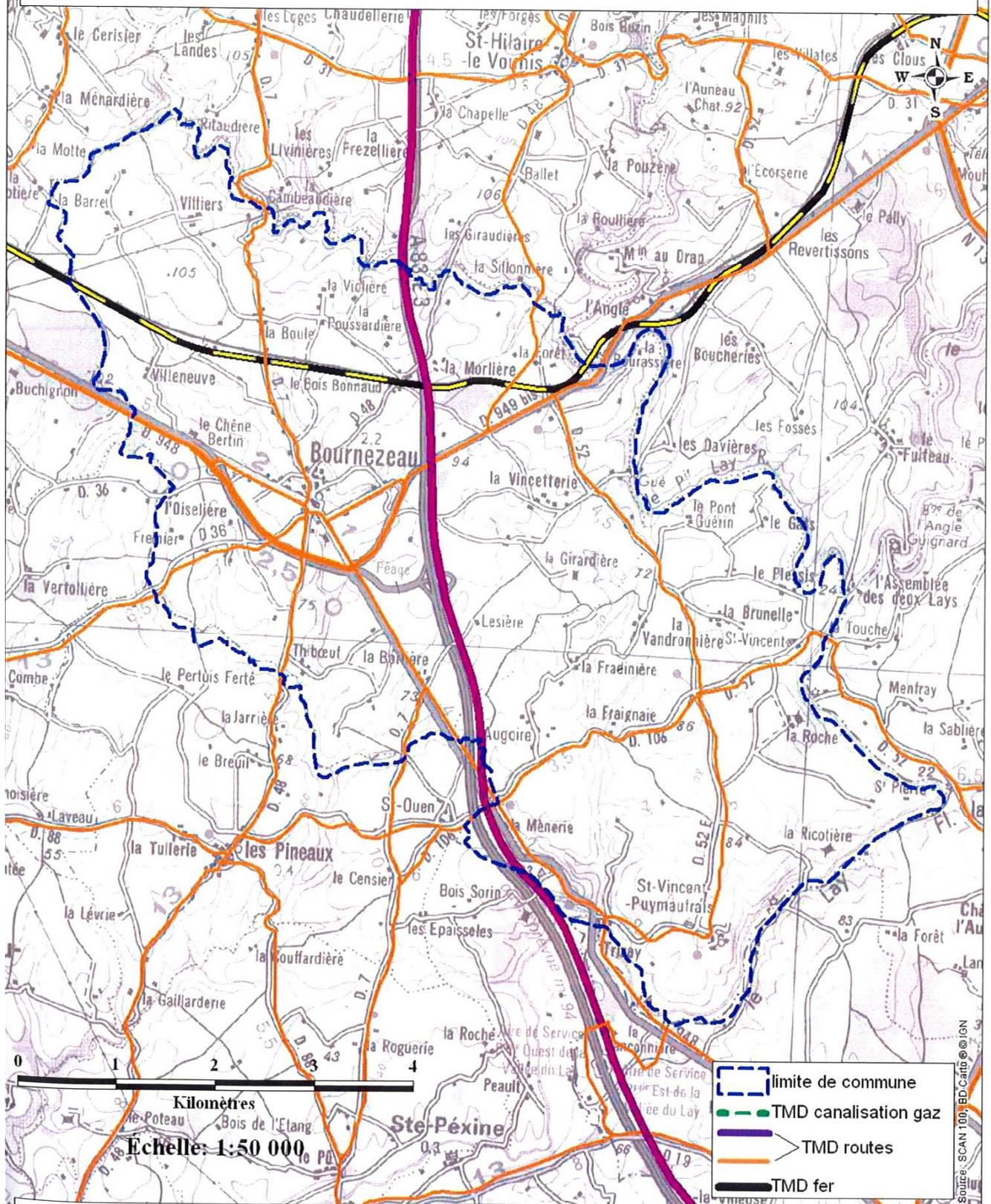


BARRAGE DE L'ANGLE GUIGNARD



RISQUE TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

Cette carte n'a aucune valeur juridique.
Cette carte à valeur informative ne constitue pas un document d'urbanisme.



Document cartographique élaboré par les services de l'Etat le 5 janvier 2009
en fonction des connaissances scientifiques et des documents de référence

